



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20230330-2023033013-DE

Préfecture du Loiret le
N° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2023033013

Date de la
convocation
23.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
23.03.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Nombres de
membre

Absents donnant pouvoir: Catherine FOUCAULT à Aurélie DAUBIN, Ilona BERNY-VILFROY à Florence BONDUEL, Aurélie BLOT à Sylvie VUILLET.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absents : Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

Délibération
2023033013

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Contrat à durée déterminée Animateur de loisirs

Il est proposé de renforcer l'équipe d'animateur encadrant les élèves de CE – CM durant le temps de pause méridienne par le recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 2 mai 2023 au 7 juillet 2023 de 11h45 à 12h45 – grade d'adjoint d'animation échelon 9.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Valide cette proposition.

Le Maire,
Florence BONDUEL,

Le secrétaire de séance,
Jonathan RÉMÉNÉ,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>